

# Modes de paiement

Pour le paiement de vos taxes, voici les modes de paiement disponibles.



## Par internet

Rendez-vous sur le site Web de votre institution financière sur lequel vous avez un accès client. Repérez votre numéro de matricule à 19 chiffres ainsi que le numéro de compte inscrits sur les coupons de versements de votre compte de taxes. Puis, indiquez-les aux endroits demandés. C'est avec ces données que vous pourrez procéder aux paiements.



## Au guichet ou au comptoir de votre institution financière

Il est possible de faire vos paiements directement à votre institution financière, joignez vos coupons de versements de votre compte de taxes.



## Par la poste par chèque

Inscrire votre numéro de matricule à 19 chiffres sur vos chèques et sur toute correspondance. Joignez toujours vos coupons de paiement avec vos chèques afin que vos paiements s'appliquent à chacun de vos comptes. Les chèques postdatés sont acceptés. Adressez votre chèque à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et postez-le au 1900, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci, QC J0T 2A0.



## En personne au bureau municipal

Durant les heures d'ouverture, présentez-vous en personne au bureau municipal à l'adresse indiquée ci-haut. Vous aurez la possibilité de payer en argent ou par carte débit (Interac). Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Des frais de 25 \$ seront facturés pour tout effet retourné par une institution financière. Lorsqu'un état de compte sera envoyé à un contribuable n'ayant pas effectué son versement après une échéance, des frais de 5 \$ seront ajoutés à chaque état de compte envoyé.

# Dates des versements

Afin d'alléger le paiement des taxes municipales, votre municipalité vous donne la possibilité de procéder en 4 versements durant l'année. Voici les dates limites pour chaque versement :



## 1<sup>er</sup> versement

Vendredi  
13 mars



## 2<sup>e</sup> versement

Vendredi  
17 juin



## 3<sup>e</sup> versement

Vendredi  
18 septembre



## 4<sup>e</sup> versement

Vendredi  
16 octobre



Municipalité de  
Notre-Dame-de-la-Merci

# VOTRE COMPTE DE TAXES 2026



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci  
819 424-2113 | [mun-ndm.ca](http://mun-ndm.ca)

1900, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci, QC J0T 2C0



# Budget et évolution des principaux taux de taxation

Revenus 2026	2024	2025	2026
Taxation	3 650 820 \$	3 949 017 \$	4 660 883 \$
Compensations tenant lieu de taxes	151 429 \$	152 784 \$	154 474 \$
Transferts	499 480 \$	419 361 \$	331 527 \$
Services rendus	116 395 \$	89 210 \$	50 100 \$
Imposition de droit	414 415 \$	263 000 \$	239 000 \$
<b>Grand total des revenus</b>	<b>4 832 539 \$</b>	<b>4 873 370 \$</b>	<b>5 435 984 \$</b>

Dépenses 2026	2024	2025	2026
Administration générale	926 110 \$	995 347 \$	1 184 665 \$
Sécurité publique	696 728 \$	807 825 \$	869 503 \$
Réseau routier municipal	1 281 867 \$	1 336 160 \$	1 775 719 \$
Environnement et hygiène du milieu	948 669 \$	635 067 \$	567 727 \$
Santé et bien-être	12 000 \$	12 000 \$	34 059 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	292 624 \$	354 675 \$	294 367 \$
Loisirs et culture	197 823 \$	236 423 \$	269 761 \$
Frais de financement	476 718 \$	495 873 \$	440 184 \$
<b>Grand total des dépenses</b>	<b>4 832 539 \$</b>	<b>4 873 370 \$</b>	<b>5 435 984 \$</b>

Plan triennal d'immobilisation	2026	2027	2028
Achat ordinateurs portables	11 000 \$		
Matrice graphique support JMAP	25 000 \$		
Chemin Notre-Dame-de-la-Merci	1 600 000 \$		
Chemins Sommet/Rivière	400 000 \$		
Terrain de jeu - Pickleball	15 000 \$	15 000 \$	
Acquisition d'immeuble	500 000 \$		
Construction de chemins	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
Signalisation - Radar Pédagogique	6 500 \$		
Chemin des Merles		165 000 \$	
Rétrocaveuse		375 000 \$	
Construction caserne		3 000 000 \$	
Place publique			1 000 000 \$
Équipement et machinerie			500 000 \$
<b>Grand total</b>	<b>2 632 500 \$</b>	<b>3 630 000 \$</b>	<b>1 575 000 \$</b>

Évolution des principaux taux de taxation		2024	2025	2026
Richesse foncière uniformisée (RFU)		499 482 600	506 760 900	703 365 500
Foncière générale	Par 100 \$	0,4165 \$	0,4907 \$	0,4670 \$
Sûreté du Québec	Par 100 \$	0,0597 \$	0,0636 \$	0,0489 \$
Quotes-parts de la MRC de Matawinie	Par 100 \$	0,0537 \$	0,0554 \$	0,0453 \$
Connexion Matawinie/Fibre optique	Par 100 \$	0,0047 \$	---	---
Environnement	Par 100 \$	0,0109 \$	0,0109 \$	---
<b>Total de taxation foncière</b>	<b>Par 100 \$</b>	<b>0,5455 \$</b>	<b>0,6206 \$</b>	<b>0,5612 \$</b>
Règlement 183 (échéance 2025) Camion-citerne		Par 100 \$	0,0035 \$	0,0035 \$
Règlement 187 (échéance 2032) Chemin Saint-Guillaume		Par 100 \$	0,0091 \$	0,0088 \$
Règlement 190 (échéance 2034) Travaux de chemin (mtée de la Réserve, lac Georges, N.D-de-la-Merci)		Par 100 \$	0,0057 \$	0,0052 \$
Règlement 194 (échéance 2035) Travaux de chemin (mtée de la Réserve, lac Georges, des Lacs, Loutre)		Par 100 \$	0,0159 \$	0,0175 \$
Règlement 195 Fonds de roulement		Par 100 \$	0,0039 \$	0,0026 \$
Règlement 196 (échéance 2035) Manoir de la Rivière Dufresne - Accès logis		Par 100 \$	0,0035 \$	0,0035 \$
Règlement 207 (échéance 2041) Travaux chemin Dufresne		Par 100 \$	0,0059 \$	0,0059 \$
<b>Total de taxation foncière</b>	<b>Par 100 \$</b>	<b>0,6030 \$</b>	<b>0,6676 \$</b>	<b>0,5933 \$</b>
Chemin Saint-Guillaume (taxe de secteur)		Par 100 \$	0,0031 \$	0,0105 \$
Traitement des insectes piqueurs		Tous	97,00 \$	111,00 \$
Collecte a trois voies		Commercial	600,00 \$	---
Collecte à trois voies		Résidentiel	250,00 \$	---
Collecte à deux voies		Tous	---	140,00 \$
Taxes résidences de tourisme			1 000,00 \$	1 250,00 \$

## Bureau d'évaluation

M.R.C. de la Matawinie  
3184, Première Avenue, Rawdon JOK 1S0  
1 800 264-5441 poste 4

## Centre de services scolaire des Samares

4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, JOK 2M0  
819 424-4839 ou 450 758-3555